

Municipalité de Châtillon JU

PROCES – VERBAL ASSEMBLEE COMMUNALE

N° 2021.06.29

Date : Mardi 29 juin 2021	Ouverture : 20 h 00	Clôture : 22 h 12
Lieu : Halle de gymnastique	Châtillon	

Présidence : Monsieur Philippe Marmy

Protocole tenu par : Mme Myriame Beuret, secrétaire communale

Participation : 52 ayants droits

Scrutateurs : Le Président propose en tant que scrutateurs Messieurs Q Q et C J. Sa proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

SILENCE pour les disparus : L'assemblée observe une minute de silence à la mémoire de :

- Madame Chalverat Lina
- Madame Berner Yvette
- Madame Berret Muriel

Assemblée communale ordinaire mardi 29 juin 2021 à 20h00, halle de gymnastique, Châtillon.

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la dernière assemblée ;
2. Statuer sur la demande de naturalisation suisse, respectivement à l'octroi du droit de cité cantonal et communal, présentée par M. Rabetokotany Georges et son épouse Randrianasolo Marie-Aimée, ressortissants de Madagascar, domiciliés à Châtillon ;
3. Prendre connaissance et approuver les comptes communaux de l'exercice 2020 et voter les dépassements budgétaires ;
4. Prendre connaissance et approuver la modification des articles 3, 4 et 5 du règlement du cercle scolaire du Montchaibeux ;
5. Discuter et voter une dépense de CHF. 130'000.-, sous réserve de subvention, relatif à l'achat de 70 tenues feu complètes par le SIS 6/12 et donner compétence au SIS pour se procurer le financement ;
6. Présentation du projet de piste cyclable reliant Châtillon à Courtételle. Approuver le tracé et les options y relatives afin de développer un projet détaillé ;
7. Divers.

Le règlement mentionné au point 4 de l'ordre du jour est déposé 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au secrétariat communal où il peut être consulté. Les éventuelles oppositions, dûment motivées, seront adressées durant le dépôt public au secrétariat communal.

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale peut être consulté au Secrétariat communal et sur le site internet de la commune.

Le Président rappelle que cet ordre du jour a été publié dans les JO N° 21 du 10 juin 2021 et No 22 du 17 juin 2021 ainsi que par voie de tout ménage N° 4 de juin 2021.

L'entrée en matière est acceptée telle que présentée.

En préambule, le président salue M. S, journaliste du Quotidien Jurassien

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 28 janvier 2021 pouvait être consulté au Secrétariat communal, sur le site internet de la commune et avant l'assemblée.

Le Président de l'Assemblée, M. Philippe Marmy, demande à l'assistance si la lecture du PV de la dernière assemblée est exigée. Personne ne se manifeste en faveur de la lecture de ce PV.

M. Marmy rappelle que les procès-verbaux des Assemblées communales peuvent être consultés en tout temps à l'administration communale.

Aucune intervention, aucune objection au sujet de ce PV, le Président passe au vote. Le PV est approuvé à l'unanimité avec remerciement à son auteure.

2. Statuer sur la demande de naturalisation suisse, respectivement à l'octroi du droit de cité cantonal et communal, présentée par M. Rabetokotany Georges et son épouse Randrianasolo Marie-Aimée, ressortissants de Madagascar, domiciliés à Châtillon

La parole est donnée à M. Mittempergher, maire pour l'entrée en matière.

M. Mittempergher présente M. et Mme Rabetokotany Georges et Randrianasolo Marie-Aimée et donne quelques informations sur la suite de la procédure.

L'entrée en matière est acceptée.

M. Mittempergher relate en quelques mots le parcours de M. Rabetokotany et Mme Randrianasolo. Arrivés en Suisse en 2007 puis au Jura, ils habitent au village depuis 2018. M. Mittempergher donne la parole à M. Rabetokotany et Mme Randrianasolo qui se présentent. Ils sont tous deux médecins (Mme est encore en activité alors que M. est en retraite) et sont arrivés en Suisse car Mme avait de la famille ici. Ils aiment retourner dans leur pays tous les 2 ans environ. Ils ont un fils de 25 ans qui est actuellement étudiant dans le domaine de l'informatique. Le couple est heureux d'être présent ce soir et ce se plaît beaucoup au village.

Le président passe la parole à l'assemblée pour les éventuelles questions.

La parole n'étant pas demandée, le président clos la discussion et passe au vote

DECISION :

L'assemblée accepte la demande de naturalisation par applaudissements à une très large majorité

3. Prendre connaissance et approuver les comptes communaux de l'exercice 2020 et voter les dépassements budgétaires

La parole est à nouveau donnée à M. Mittempergher, maire et responsable du dicastère des finances pour l'entrée en matière.

M. Mittempergher annonce à l'assemblée que les comptes 2020 bouclent sur un déficit passablement plus faible que budgétisé.

L'entrée en matière est acceptée, M. Mittempergher présente les comptes de manière détaillée :

- Fonction 0
 - 012 : l'année 2020 n'a pas généré de frais de réceptions et l'inauguration de l'école a été reportée.
 - 022 : le mandat de la caissière s'est terminé plus tard qu'initialement prévu.
- Fonction 1
 - 14 : Frais de cadastre pour 5 ans soit env. CHF. 21'000.-
 - 16 : Frais de rénovation des installations de tir au stand et augmentation de la consommation d'électricité à l'abri
- Fonction 2
 - 21 : Moins de dépenses au niveau des écoles (moins d'activités en raison du covid)
- Fonction 3
 - Dissolution du fonds slow-up
- Fonction 4
 - Achat de matériel de protection afin de respecter les prescriptions sanitaires (covid)
- Fonction 5
 - Cette rubrique compte principalement des charges liées.
 - Pour ce qui est de la sortie des aînés, celle-ci a été remplacé par des paniers offerts à tous les citoyens de plus de 70 ans.
- Fonction 6
 - Cette rubrique a vu une baisse des frais notamment en lien avec la consommation électrique de l'éclairage public. La rétribution de BKW a également été plus élevée.
- Fonction 7
 - 71 : augmentation des fuites et réparation du turbidimètre
 - 72 : Peu de frais en général. Les mesures du PGEE ont quant à elles été reportée à 2021
 - 73 : Frais liés au SEOD, construction d'un pare-vue vers le container semi-enterré de l'arrêt du Noctambus. La participation communale à la déchetterie de Courtételle est plus élevée que budgétisée en raison de mesures liées au covid.
 - 74 : Cette rubrique contient essentiellement le curage du ruisseau aux Corbions.
- Fonction 8
 - 84 : Cotisation à Juratourisme et fleurs aux entrées du village
- Fonction 9
 - Premier versement supplémentaire d'IFD en compensation des effets de la RFFA.
 - Au niveau des bâtiments locatifs, une terrasse a été réalisé au bâtiment sis route de Courrendlin 3 ainsi que diverses petites réparations.

Ainsi, les comptes 2020 présentent un excédent de charges de CHF. 29'321.28. Ce résultat prend déjà en compte les variations d'impôts 2021 annoncées durant le premier trimestre 2021.

M. Mittempergher présente ensuite le bilan au 31.12.2020 ainsi qu'un récapitulatif entre les budgets et comptes des années précédentes. Pour ce qui est de l'évolution de la dette, celle-ci est présentée et commentée. L'indicateur d'endettement par habitant est actuellement dépassé pour notre commune. En parallèle, le plan financier de la commune est présenté ainsi que l'évolution future de l'endettement communal en lien avec les futurs projets à réaliser. Suite à un entretien avec le service des communes durant lequel ce plan financier a été présenté, le service des communes a conscience que le projet de réfection de la traversée du village est une priorité. En résumé, la commune pourrait avoir un endettement maximum en 2027 selon les projections actuelles. Cet endettement est à mettre en parallèle avec l'arrivée de nouveaux habitants soit environ 15-18 nouveaux logements à l'orée 2023 selon les différents projets de construction présentés récemment au conseil.

Le président passe la parole au représentant de la commission des finances M. Dominique Beuchat qui lit le rapport de la commission, précise que les comptes sont très réalistes et recommande à l'assemblée d'approuver les comptes présentés et d'en donner décharge au conseil communal.

Le président donne la parole à l'assemblée.

Aucune question n'étant posée, le président passe au vote

DECISION :

L'assemblée accepte les comptes 2020 à l'unanimité

4. Prendre connaissance et approuver la modification des articles 3, 4 et 5 du règlement du cercle scolaire du Montchaibeux

Le président donne maintenant la parole à M. Rossé Joseph, suppléant de M. Cortat Loris absent ce soir pour raisons professionnelles, pour l'entrée en matière.

M. Rossé précise que la modification présentée ce soir a pour but de diminuer le nombre de représentants au sein de la commission d'école.

L'entrée en matière étant acceptée, M. Rossé présente les articles modifiés. Ainsi, selon la nouvelle teneur de l'article 3, la commission d'école passera de neuf membres à cinq membres.

M. Rossé précise encore que la commission d'école ainsi que l'assemblée communale de Rossemaison ont acceptés cette modification.

Le président passe la parole à l'assemblée pour les éventuelles questions.

- **Mme R-M F** demande quelle la motivation de cette diminution de représentants.
 - M. Rossé répond qu'il s'agit de la difficulté à trouver des volontaires pour rejoindre la commission d'école.

La parole n'étant plus demandée, le président clos la discussion et passe au vote

DECISION :

L'assemblée approuve la modification des articles 3, 4 et 5 du règlement du cercle scolaire du Montchaibeux à l'unanimité.

5. Discuter et voter une dépense de CHF. 130'000.-, sous réserve de subvention, relatif à l'achat de 70 tenues feu complètes par le SIS 6/12 et donner compétence au SIS pour se procurer le financement

Le président passe à nouveau la parole à M. Rossé pour l'entrée en matière.

M. Rossé informe l'assemblée que l'Etat-Major du SIS 6/12 souhaite changer les tenues feu qui sont âgées.

L'entrée en matière est acceptée, M. Rossé peut présenter le détail de l'investissement. Il s'agit de remplacer 70 tenues de feu complètes soit : bottes, pantalons, vestes, gants, casques, ainsi que 3 gilets.

Pour ce qui est du financement, cet achat est subventionné par l'ECA Jura à hauteur de 50%. Quant au solde, il est entièrement financé par le SIS 6/12.

M. Rossé termine sa présentation en précisant encore que Châtillon est la dernière commune à devoir valider cette dépense, les autres communes du SIS 6/12 ont déjà validé l'investissement.

La discussion est ouverte.

- **M. Q Y** souhaite apporter une précision concernant la nécessité de changer les tenues actuelles. En effet, celles-ci ne répondent plus aux normes de protection.

La parole n'étant plus demandée, le président clos la discussion et passe au vote

DECISION :

L'assemblée accepte une dépense du CHF. 130'000, sous réserve de subvention, relatif à l'achat de 70 tenues feu complètes par le SIS 6/12 à l'unanimité.

6. Présentation du projet de piste cyclable reliant Châtillon à Courtételle. Approuver le tracé et les options y relatives afin de développer un projet détaillé

Le président passe maintenant la parole à M. Mittempergher pour l'entrée en matière.

M. Mittempergher rappelle que ce point est à l'ordre du jour suite à la demande de la dernière assemblée.

L'entrée en matière est acceptée et le président passe la parole pour la présentation proprement dite.

Le point sera présenté conjointement par Messieurs Mittempergher et Ortega.

Dans un premier temps, M. Mittempergher fait un petit rappel de l'historique du projet notamment :

- Le financement de la piste est assuré par le canton alors que les autres infrastructures sont à charge de la commune.
- Il y a des divergences au sein du conseil principalement sur le projet proposé par le canton qui propose un tracé unique et séparé de la route.
- D'autres projets sont prioritaires selon la majorité des membres du conseil.
- Le conseil communal n'est pas contre le projet de piste cyclable

M. Mittempergher tient encore à préciser, afin d'éviter tout malentendu, qu'il s'agit ce soir d'une consultation et non d'une décision formelle de la part de l'assemblée.

La parole est maintenant donnée à M. Ortega pour une présentation plus détaillée.

Sur les différentes variantes de tracés étudiées, seule la variante 1 a été retenue soit la voie directe longeant la route principale. Ce tracé propose deux sous-variantes :

1a : piste séparée de la route par une banquette herbeuse

1b : route élargie avec bande cyclable de chaque côté

Ensuite, un état de la route communale est présenté (banquettes détériorées, largeur faible par endroit, fissures, etc.).

La variante 1a consiste en la création d'une piste bidirectionnelle séparée de la route, d'une largeur de 2.5m. Le conseil communal ayant demandé une réduction de largeur de la piste afin de diminuer l'emprise sur les terres agricoles.

La variante 1b consiste à élargir la route à 8.40m afin d'y intégrer les bandes cyclables.

Le conseil communal a souhaité proposer une variante mixte soit une piste séparée pour la partie montante et une bande cyclable pour la partie descendante. L'idée se base sur un projet pour relier Châtillon et Rossemaison. Cette variante n'a toutefois pas été développée en termes d'emprise et de coûts.

M. Mittempergher reprend la parole afin de présenter l'aspect financier de ce projet.

Suite aux différentes discussions avec le canton, le taux de subventionnement de la route a été revu et passe ainsi à 27% au lieu de 15% initialement. Ainsi les coûts estimatifs (subventions déduites) sont les suivants :

1) Sans le pont	2) Avec le pont	3) Avec le pont et la route
Terrain, glissière de sécurité et évacuation des eaux de la chaussée existante, divers (5'000.-)	Variante 1 + réfection du pont Divers > 5'000.-	Variante 1 + 2 + réfection de la route communale Divers > 10'000.-
Montant : ≈ Fr. 47'173.-/TTC	Montant : ≈ Fr. 120'958.-/TTC	Montant : ≈ Fr. 438'350.-/TTC
Uniquement route >	Prix de la route 5,5 m	Montant : ≈ Fr. 317'392.-/TTC
Idem sans part piste >	Route 5,5 m sans piste	Montant : ≈ Fr. 348'000.-/TTC
Version large sans piste >	Route 8,1m à 8,4 m avec bandes cyclable	Montant : ≈ Fr. 467'000.-/TTC

La procédure est ensuite présentée soit :

- Consultation de ce jour. Le résultat sera transmis au canton pour finaliser le projet
- Consultation des services cantonaux du projet final
- Dépôt public avec droit d'opposition
- Validation des crédits par l'assemblée communale
- Début des travaux.

La discussion est maintenant ouverte.

- **M. D F** demande s'il y a une date limite pour l'obtention des subventions et la réalisation des travaux.
 - **M. Mittempergher** répond qu'il n'y a pas de limite pour la route mais que l'Agglo étant engagée envers la confédération, une réalisation rapide est attendu de l'Agglo.

- **M. B D** demande si la variante mixte est privilégiée.
 - **M. Mittempergher** l'informe qu'il s'agit d'un compromis entre vitesse et sécurité et cette dernière rallie tous les membres du conseil.
- **M. Q D** demande s'il y aura une obligation d'utiliser la piste cyclable dans le cas de la variante 1a.
 - Selon M. Mittempergher les vélos de route (sportifs) n'utilisent pas les pistes cyclables.
- **M. C R** précise qu'en cas de choix de piste bidirectionnelle, il existe des panneaux obligeant l'utilisation de la piste cyclable.
- **M. S J-C** demande à quoi sert l'élargissement de la route si les vélos prennent toute la place.
- **Mme D A** demande les arguments du conseil pour la variante mixte.
 - **M. Mittempergher** précise que le conseil souhaite avoir l'avis de la population et a proposé un plus grand choix. C'est un compromis entre deux tendances.
- **M. D F** demande si la population est pour cette variante
 - **M. Mittempergher** montre à l'assemblée les questions qui seront posées à la fin des discussions afin de connaître les préférences de l'assemblée.
- **M. C F** souhaite comprendre quelle variante est la mieux adaptée pour les agriculteurs et si la route pourrait être ouverte aux poids-lourds.
 - **M. Mittempergher** ne connaît pas les exigences en lien avec l'agriculture mais la route a une largeur permettant le croisement de deux véhicules. Quant aux poids-lourds, le sujet n'a pas été abordé actuellement et ils resteraient interdits.
- **M. S J** informe l'assemblée que le gabarit d'un convoi agricole est de 3.50m de portée.
- **M. Q D** relève qu'il s'agit d'un projet intercommunal. Dès lors, la commune de Courtételle sera-t-elle consultée ?
 - **M. Mittempergher** rassure M. Q en l'informant que la commune de Courtételle sera évidemment informée.
- **M. Z T** craint pour la sécurité des cyclistes avec l'élargissement de la route notamment en raison de la vitesse de voitures qui augmentera
- **M. D F** demande quelle variante a été choisie par Courtételle.
 - **M. Mittempergher** répond qu'il s'agit de la variante 1a (séparée de la route)
- **M. F P-A** est d'avis qu'il faut sortir les cyclistes de la route. D'autant plus que la commune de Courtételle a déjà réservé le terrain nécessaire à une piste cyclable séparée.
-
- **M. V K R** précise que la commune de Courtételle a acheté du terrain sur une largeur de 3m pour une piste cyclable bidirectionnelle avec utilisation par les véhicules agricoles.
 - **M. Mittempergher** s'étonne de l'utilisation de la piste par les véhicules agricoles. Le service cantonal des infrastructures avait donné l'information que ce ne serait pas le cas.
- **M. V K R** répond qu'une demande allant dans ce sens a été formulée lors d'une rencontre avec les propriétaires. Il précise également que la variante dite mixte proposée ce soir par le conseil a déjà été discutée par le passé (ancien conseil).
- **M. C F** informe la commune que selon Geoportail, celle-ci est déjà propriétaire d'une bande de terrain le long de la route. Pourquoi est-il alors nécessaire d'acheter encore 1'400m².
 - **M. Mittempergher** montre à nouveau le tableau des emprises qui indique clairement la surface appartenant déjà à la commune et celle qui devra être achetée à des privés. La partie communale n'est pas suffisante.

- **M. T F** demande si les dimensions pour Courtételle sont correctes.
- **M. S J** demande à revoir le tableau des coûts. Il s'étonne de voir que l'élargissement de la route est plus cher que la piste séparée.
 - **M. Mittempergher** précise qu'en cas d'élargissement de la route, les coûts sont entièrement à charge de la commune alors qu'avec une piste séparée le canton en assume une partie.
- **M. S J** souhaite connaître les bases légales permettant au canton d'agir de la sorte, soit ne pas subventionner l'élargissement de la route avec création de bandes cyclables.
- **Mme M N** pense que l'aspect sécuritaire peut être une explication.
- **M. S J** donne l'exemple de Soyhières où il y a des bandes cyclables.
- **M. C R** relève que Soyhières est un mauvais exemple car une piste cyclable séparée existe en plus des bandes cyclables.
- **M. Seuret Philippe** souhaite communiquer son avis en tant que conseiller communal. Pour lui le premier aspect est la sécurité. Il précise que les vélos ont beaucoup changé depuis 2010, ils sont notamment plus large. Il relève également que les utilisateurs d'une piste cyclable étant multiples, une piste séparée de la route n'est pas sécuritaire. M. Seuret recommande ainsi la variante mixte ou les bandes-cyclables afin que les autres utilisateurs empruntent un autre itinéraire.
- **M. S C** revient sur l'aspect sécuritaire et demande le nombre d'accidents recensé sur la piste cyclable Châtillon – Courrendlin
 - **M. Mittempergher** informe l'assemblée qu'à sa connaissance il n'y a pas eu d'accident à ce jour.
- **Mme D A** demande si le canton a consulté d'autres instances sur le sujet
 - **M. Mittempergher** répond par l'affirmative. Le canton se base déjà sur différentes lois, puis des instances comme Pro vélo ou d'autres cantons.
- **Mme D A** souhaite savoir pourquoi le conseil ne prend pas en compte les avis des spécialistes qui semblent tous être favorable à une piste séparée.
 - **M. Mittempergher** précise que la variante mixte est actuellement étudiée pour relier Rossemaison donc cette possibilité ne sera peut-être pas exclue par le canton.
- **M. F P-A** pense qu'en terme de collaboration avec l'Agglo, il est important d'avancer dans ce projet, de collaborer avec nos voisins et d'arrêter d'être les « neinsager ».
- **M. C F** constate que la piste cyclable de Vicques a une largeur de 2m, celle de Courchapoix également. Existe-t-il une norme concernant la largeur de la piste bidirectionnelle.
 - **M. Mittempergher** répond que la norme est de 2.65 mais qu'il est possible de réduire la largeur à 2.5m au minimum.
- **M. S A** relève qu'il y a des normes pour tout en Suisse et souhaite clore les discussions.
- **M. D F** regrette que M. Barthoulot ne soit pas présent ce soir. Il aurait effectivement répondu à plusieurs questions. Il demande pourquoi le conseil ne l'a pas invité ce soir.
 - **M. Mittempergher** précise que le conseil pensait pouvoir répondre aux questions.
- **Mme R-M F** souhaite remercier le conseil et l'assemblée pour ces échanges intéressants. Elle précise également que, de son point de vue, une piste séparée est beaucoup plus sécuritaire notamment de nuit.

- **M. Marmy Philippe** transmet exceptionnellement son avis personnel concernant la logique de choisir une piste séparée en tenant compte du fait que Courtételle a déjà réservé le terrain nécessaire.
- **M. Rossé Joseph** pense que le fait que des terres soient réservées n'influence pas le choix car la piste cyclable peut être changée de côté.

Le président clos la discussion et passe au vote consultatif selon les différentes questions suivantes :

- 1. Etes-vous favorable à la réalisation d'un itinéraire cyclable reliant Châtillon et Courtételle ? : OUI : 51 NON : 0 Abstentions : 1**
- 2. Etes-vous favorable à intégrer la réfection de la route à ce projet ? :
OUI : 52**
- 3. Soutenez-vous la variante « piste cyclable séparée de la route » ? :
OUI : 46**
- 4. Soutenez-vous la variante « élargissement de la route et bandes cyclables » ? :
OUI : 2**
- 5. Soutenez-vous la variante « piste cyclable séparée à la montée et bande cyclable à la descente » ? :
OUI : 10**

Le conseil communal transmettra ces résultats au canton afin de poursuivre le dossier.

7. Divers

Le président passe ensuite la parole aux conseillers pour différentes informations :

- M. Mittempergher communique quelques informations concernant la rénovation de l'école
- Le préau n'a pas été accepté en l'état et une solution doit être proposée par l'entreprise
 - Les alentours seront prochainement refaits
 - Une journée porte-ouverte aura lieu le 21 août 2021
 - Les coûts finaux présenteront un léger dépassement.

En ce qui concerne les travaux de protection contre les crues, ces derniers ont pris du retard en raison des conditions météo.

M. Ortega informe l'assemblée du changement de 10 lampes publiques (tête) dans le secteur de la route de Courrendlin et les Oeuchattes.

DISCUSSION OUVERTE

- **M. S A** : Les Moloks sont vidés entre 12h et 13h alors qu'il est interdit de travailler
 - **M. Mittempergher** l'informe que l'entreprise a été avertie de ce fait
- **Mme B L** informe l'assemblée que le gazon doit être débarrassé par le biais des containers des déchets verts et non en le jetant dans les champs.
- **M. Z T** souhaite des précisions au sujet du dernier bulletin municipal notamment le paragraphe concernant l'accueil de migrants
 - **M. Mittempergher** donne les précisions suivantes : une pétition au village demandait au conseil communal de sensibiliser la confédération sur l'aide aux migrants. Le conseil a écrit dans ce sens en précisant que la commune n'a pas les infrastructures nécessaires à l'accueil proprement dit.

- **M. C F** souhaite des informations en lien avec le voyer et l'organisation de son travail.
 - **M. Ortega** précise que le voyer est actuellement blessé mais que le travail suit.
- **M. C R** propose d'enlever la poubelle se situant vers Rossemaison (la Mérie).
- **M. S A** propose d'installer cette poubelle vers le Chêne.
- **M. S J-C** fait remarquer que le stop des Oeuchattes est signalé. Il souhaite que les priorités de droite soient aussi signalées, notamment celle à l'intersection de la rue Entre-les-Barres et la route de Courtételle.
- **M. Z T** relève qu'il est fréquent que des véhicules roulent à une vitesse inadaptée sur la route de déviation. Il demande s'il est possible d'y installer un radar.
 - **M. Mittempergher** répond que la route étant cantonale, il faut s'adresser directement au canton
 - **M. Ortega** profite de cette question pour informer l'assemblée que la pose du radar sympathique a relevé une vitesse inadaptée au village.
- **Mme B A** annonce des lampadaires défectueux à la rue de la Chenale et aux Oeuchattes.
 - **M. Ortega** se chargera de faire réparer le lampadaire de la rue de la Chenale. Quant à celui des Oeuchattes, il est prévu de le changer prochainement.
- **M. D F** demande si le conseil est compétent pour limiter le nombre de chien par propriétaire au village.
- **M. Z T** rebondit sur le sujet en proposant d'intégrer ce point dans le règlement communal
- **M. C F**, sur le même sujet, propose de prendre exemple sur le règlement de Movelier et de penser également aux chats.
- **M. Q D** regrette que le prestataire ramassant les encombrants ne prenne pas les palettes.
 - **M. Seuret Philippe** informe que lors de la dernière tournée des encombrants, il a personnellement fait le tour du village avant le ramassage et a demandé aux employés de l'entreprise de tout prendre sans exception. Or, des déchets ont été triés. Selon ces mêmes employés, il y a seulement à Delémont que tout doit être ramassé. Le conseil suit actuellement le dossier.
- **M. Q D** informe encore l'assemblée que les fontaines ne sont pas des baignoires pour les chiens. Il remercie les personnes présentes de leur compréhension.
- **M. C F** demande pourquoi il y a eu un changement de vice-maire en cours d'année.
 - **M. Mittempergher** répond qu'il y a 4 conseillers pour 5 ans d'une législature et que cette année a été partagée en deux. Ceci également pour atténuer certaines divergences au sein du conseil. M. Cortat sera vice-maire en 2022.

Plus personne ne demande la parole. La discussion est donc close, le Président lève l'assemblée il est 22h12.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Président des assemblées

La Secrétaire

Philippe Marmy

Myriame Beuret